



Yaoundé, le **23 MAR 2020**

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports, Jean Ernest NGALLE BIBEHE, informe l'opinion publique nationale et internationale qu'en exécution du plan de riposte gouvernemental visant à endiguer la propagation de la pandémie coronavirus (COVID-19), il a instruit les Directeurs généraux des ports et les Chefs de circonscription maritime les mesures ci-après :

- la fermeture de toutes les frontières, jusqu'à nouvel avis, aux navires effectuant le transport des passagers ;
- la suspension des formations dans les centres de certification agréés par le Ministère des Transports ;
- la suspension des examens de certificat de capacité de conduire des pirogues à moteur ;
- l'arraisonnement de tout navire, pendant 14 jours, à la bouée de base ;
- l'interdiction de la montée à bord des navires à toute personne non autorisée par les services du poste de santé du port ;
- la suspension de la délivrance des permissions de sortie de l'enceinte des ports aux membres d'équipage des navires en escale ;
- la désinfection des mains dans tous les points d'entrée des ports ;
- la réduction du nombre de conférences portuaires en une seule par jour ;
- l'interdiction le transport clandestin des personnes par voie d'eau intérieure.

Le Ministre des Transports compte sur le civisme et le sens élevé de responsabilité des acteurs de la Marine marchande et de ceux du secteur portuaire pour le respect scrupuleux des mesures restrictives sus édictées, à l'effet de barrer la voie à la propagation de cette redoutable pandémie.

Copie :

- ME-SG/PR
- SG/PM
- MINDEF
- MINSANTE
- MINAT
- MINDDEVEL
- SED
- DGSN



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna